

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 16 juin 2020

NO 17

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Négociation 2020-2023 et
Responsabilités familiales/vs Camp de jour/Services de garde

Bonjour à toutes et à tous,

Négociation 2020-2023 :

Le jeudi 11 juin dernier, nous avons tenu notre 7^e rencontre (appel conférence) de négociation. Lors de celle-ci, l'employeur a terminé de nous questionner sur l'ensemble de nos demandes syndicales. Au terme de cette étape, nous devons trouver des moments pour poursuivre les discussions, mais la période estivale pourrait nous apporter quelques complications d'horaire de part et d'autre. D'ici quelques jours, nous enverrons nos disponibilités à la partie patronale et nous attendrons des propositions de dates pour la suite des choses.

Responsabilités familiales vs Camp de jour / services de garde :

Dans un autre ordre d'idée, plusieurs personnes nous questionnent en lien avec la situation des services de garde et des camps de jour vs la COVID. Lors de notre conférence téléphonique hebdomadaire avec le Conseil du trésor (SCT), nous avons obtenu des explications claires en lien avec les congés pour responsabilités familiales.

Pour les camps de jour, le gouvernement n'a pas l'intention de procéder à un « allègement » afin de donner la possibilité aux personnes, qui décident de ne pas envoyer leurs enfants au camp de jour pour l'été, de se déclarer en responsabilité familiale sans perte de traitement. Il en va de même advenant qu'une municipalité décide de ne pas mettre en place un camp de jour pour sa population à cause des mesures reliées à la COVID. La raison qui nous a été fournie va dans le sens que le gouvernement a donné le « feu vert » aux municipalités pour la tenue des camps de jours à pleine capacité. Après quelques interventions de différents représentants syndicaux, le représentant du SCT doit transmettre nos commentaires et suggestions aux autorités du gouvernement pour voir si une position différente sera prise dans les prochains jours.

/2

Concernant les personnes qui ont des enfants dans des services de garde et compte tenu que ceux-ci ont la permission de reprendre leurs activités à pleine capacité le 22 juin prochain, une personne ne pourra plus se déclarer en responsabilité familiale sans perte de traitement. Par contre, si le service de garde vous informe qu'étant donné la situation actuelle, il ne peut plus prendre vos enfants ou si votre service de garde a fermé en lien avec la crise de la COVID, vous serez toujours en mesure de vous déclarer en responsabilité familiales avec maintien du traitement.

N'oubliez pas que lorsqu'on parle de « perte de traitement », on doit en comprendre qu'un (e) employé devra demander un code d'absence pour pallier à son impossibilité à fournir sa prestation de travail complet. Il ne s'agit aucunement d'une coupure de salaire proprement dit. En contrepartie, lorsqu'on parle du « maintien du traitement », on doit comprendre qu'il n'y a aucun code d'absence à inscrire dans une demande pour voir son salaire maintenu à 100%.

Retour dans les milieux de travail :

Lors de cette même rencontre avec le SCT, on nous a brièvement parlé du protocole de retour dans les établissements gouvernementaux. Le gouvernement est en train de mettre en place tous les éléments afin que nous puissions effectuer un retour dans les bureaux, mais le nombre d'employés maximaux qui pourront effectuer un retour sous peu n'est pas vraiment connu. À travers la Fonction publique québécoise, les premiers retours au « travail » devraient s'effectuer au courant du mois de juillet. Encore aujourd'hui, aucune date n'a été arrêtée, mais nous devrions peut-être en savoir un peu plus lors de notre rencontre de cette semaine ou la semaine prochaine.

En terminant, je tiens à vous souhaiter une très belle période estivale avec vos proches et amis (es). Profitez du beau temps et reposez-vous bien pour être de retour en force à la fin de vos vacances annuelles. Assurez-vous de ne pas baisser la garde avec la COVID, car c'est en faisant tous notre part, que nous pourrons reprendre un « beat » personnel et professionnel plus rapidement.

Si vous avez des questions et/ou interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

Passez une belle semaine et une bonne fin de journée !!!

Martin Perreault
Président provincial